

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le - 3 AVR. 2020

Monsieur le Député,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la préparation de la carte scolaire pour la prochaine rentrée.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de COVID-19, je tiens tout d'abord à saluer les personnels de l'éducation nationale qui œuvrent sans relâche au quotidien pour, non seulement, assurer la continuité pédagogique ainsi que l'ensemble des fonctions essentielles du ministère, mais aussi, sur la base du volontariat, assurer la garde des enfants des personnels soignants indispensables à la gestion de crise.

Comme vous le savez, les choix que nous avons faits depuis le début du quinquennat sont clairs. Nous menons une action résolue pour la réussite de tous les élèves. Nous avons souhaité que la priorité soit accordée à l'école primaire pour assurer à tous les enfants de France la transmission des savoirs fondamentaux que sont lire, écrire, compter et respecter autrui, avec le double objectif de justice sociale et d'élévation du niveau général.

Au-delà des engagements budgétaires que je porte depuis le début du quinquennat pour garantir à tous l'accès à une école de qualité sur tous les territoires, j'ai toujours porté une attention particulière à la question de l'école rurale.

C'est pour cela que depuis la dernière rentrée et conformément à l'engagement du Président de la République, aucune école ne ferme, désormais, sans l'accord du maire.

A l'heure où, comme chaque année, nous devons définir la carte scolaire pour la prochaine rentrée, j'ai décidé, selon l'esprit de consensus qui doit prévaloir et nous guider en ces circonstances exceptionnelles, qu'aucune classe, l'an prochain, ne pourra fermer dans les communes de moins de 5000 habitants¹ situées en zone rurale, sans l'accord du maire.

.../...

Monsieur Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

¹ Article D3334-8-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par [Décret n°2019-701 du 3 juillet 2019 - art. 4](#)

Une nouvelle analyse de l'ensemble des mesures proposées dans toutes les autres communes de France pourra aboutir à la neutralisation de certaines fermetures. Le travail de concertation et d'explication habituellement conduit avec les élus locaux et les parlementaires sur la carte scolaire se poursuit, selon les modalités les plus adaptées. Le calendrier de la carte scolaire doit en effet se poursuivre afin d'assurer les opérations de mouvement des professeurs des écoles dans les délais attendus.

A cette mesure s'ajoute la création déjà actée de 440 ETP, ce qui, dans le contexte de baisse démographique significative que nous connaissons dans le premier degré, permettra d'atteindre un taux d'encadrement inédit.

Cet effort sans précédent déjà engagé dans la préparation de la rentrée prochaine, nous permettra d'augmenter pour la troisième année consécutive les taux d'encadrement dans tous les départements de France et de les renforcer dans les territoires ruraux.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation dans l'esprit d'unité qui doit tous nous guider.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel BLANQUER